

Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 avril 2025

Publié le : 11/04/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. François BOUSSO (à partir de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 2), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 10), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 3), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 23), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 35 incluse), Mme Christine WERTHE

Mme Lorine GAGLIOLO

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Marie ZEHAF

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 9 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 36), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 36), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 38 - Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une aide à l'Union des Commerçants de Besançon pour les Animations - Année 2025

Délibération n° 007894

Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une aide à l'Union des Commerçants de Besançon pour les Animations - Année 2025

Rapporteur : Mme Frédérique BAEHR, Conseillère Municipale Déléguée

| | Date | Avis |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 1 | 20/03/2025 | Favorable unanime |

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'accorder une subvention à l'Union des commerçants de Besançon pour l'organisation de plusieurs animations commerciales sur l'année 2025.

L'Union des Commerçants de Besançon (UCB) souhaite mettre en place plusieurs actions majeures en 2025. Ces initiatives visent à stimuler l'activité économique locale, à créer du lien social et à offrir aux habitants et visiteurs des expériences.

I. Le jeu digital

Ce jeu est doté de 5 000€ de chèques cadeaux et de 2 000€ de lots offerts par les commerçants. Il incitera les clients à effectuer des achats chez les commerces participants et re-dépenser ainsi les chèques cadeaux chez les commerçants partenaires du centre-ville.

Ce jeu se déroulera du 15 au 31 mars 2025. Ce sera la première édition cette année.

II. Journée « Bonjour »

« Bonjour » est une journée dédiée à la (re)découverte du centre-ville. Chaque commerce participe en proposant des animations attractives, telles que jeux concours, démonstrations de produits, ateliers, jeux pour petits et grands, promotions, et dégustations. Les visiteurs peuvent déambuler d'une animation à une autre, stimulant ainsi l'activité économique du centre-ville. Elle se déroulera le 7 juin 2025.

L'UCB souhaite positionner la journée "Bonjour" comme un événement annuel incontournable dans le calendrier bisontin. En effet, cette animation a été testée en 2024 et a connu une bonne fréquentation. Elle se déroulera le 7 juin 2025.

En 2024, une subvention de 2 500€ avait été attribuée à l'UCB.

Pour permettre le bon déroulement de cette opération, une convention d'occupation du domaine public sera conclue afin d'autoriser les commerçants à disposer d'un mètre devant vitrine pour installer une table.

III. Le calendrier de l'aveut

Il s'agit du jeu digital de fin d'année déjà réalisé en 2024.

Lors d'un achat chez un commerçant participant, le client scanne le QR code présent avec son smartphone pour arriver sur l'interface du jeu. Il renseigne ses coordonnées et prend en photo son ticket de caisse prouvant l'achat ou le télécharge si ce dernier est numérique. Il peut alors gratter virtuellement un ticket de participation et gagner un chèque cadeau valable jusqu'au 28 février 2026. Aucune participation financière n'est demandée aux commerçants si ce n'est un lot d'une vingtaine d'euros.

En 2024, l'UCB avait bénéficié d'une subvention de 2 500€.

IV. Les objectifs des animations

Objectifs :

- Dynamiser, animer le centre-ville et attirer de nouveaux visiteurs,
- Accroître la visibilité des commerçants participants et valoriser le commerce de proximité,
- Fédérer la communauté locale en encourageant la participation active des commerçants,
- Stimuler les ventes et renforcer l'image positive de Besançon,
- Offrir une expérience unique aux habitants et visiteurs,
- Faciliter les échanges entre commerçants et population.

Subvention attribuée en 2024 : 5 000€

V. Budget

| <u>RECETTES</u> | | <u>DEPENSES</u> | |
|----------------------|----------------|---|----------------|
| Participation UCB | 12 000€ | Jeu digital de mars | 7 000€ |
| Ville de Besançon | 3 000€ | Animation « bonjour » | 3 000€ |
| Lots des commerçants | 4 000€ | Calendrier de l'avent | 7 000€ |
| | | Frais divers (communication, impression.....) | 2 000€ |
| TOTAL | 19 000€ | TOTAL | 19 000€ |

En cas d'accord, la dépense totale, soit 3 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.632.65748.0022134.10011.

VI. Versement de la subvention

Cette subvention sera versée en une seule fois à compter de sa notification et l'association sera tenue de présenter un bilan financier et qualitatif de son action, attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2026.

La subvention ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle des projets,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation des projets,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association. »

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 3 000 € à l'Union des Commerçants de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

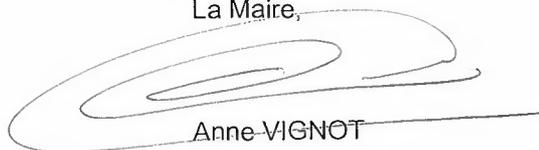
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Lorine GAGLIOLO
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne-VIGNOT